No 31

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

PUBLICATION MENSUELLE

DOMBRAY-SCHMITT

# LE VAL-DES-BOIS

## Son organisation professionnelle, économique et sociale

MONTRÉAL :
SECRÉTARIAT DE L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE,
1075, RUE RACHEL.
1914
TOUS DROITS RÉSERVÉS.

## CETTE ÉDITION

Le texte est reproduit en entier, d'après l'édition de 1914. Il a été recomposé dans l'esprit de l'original : pages de titre et titres suivent la mise en page du livre ; l'illustration a été découpée dans le document numérisé et restaurée. L'orthographe et la ponctuation de l'époque sont conservées ; 2 coquilles évidentes de l'imprimeur ont été corrigées.

La table des matières renvoie aux pages de cette édition ; chaque entrée est un lien.

Les notes numérotées sont celles de l'ouvrage ; elles sont numérotées ici à la suite, du début à la fin.

---

**Léon Harmel, le Bon Père du Val-des-Bois**
leonharmel.com

Transcription établie d'après l'exemplaire numérisé par la Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ). Source : BAnQ numérique.
Document original : https://collections.banq.qc.ca/document/s/t/UbwlUPsqwqbsR0tt7wuqLQ
Version du 22 octobre 2026.

# AVANT-PROPOS[1]

Depuis plus de vingt ans, j'ai suivi le développement de la *Corporation du Val-des-Bois*.

Les éléments en ont été réunis et façonnés par la pratique du dévouement mutuel. L'oeuvre est complète.

Le Val-des-Bois est un fait que les hommes de bonne volonté peuvent étudier à leur aise.

Le *Contrat collectif* de travail y existe, et la sanction en est confiée au Conseil ouvrier lui-même. C'est le triomphe de la foi en l'âme populaire. La réponse de celle-ci ne s'est pas fait attendre : la confiance a jailli de la confiance ; le sentiment de la justice, jusqu'au scrupule, est né, chez l'ouvrier, du respect pour sa dignité d'homme et de coopérateur.

La vie professionnelle y est intense, grâce à l'esprit d'initiative qui la féconde sans cesse.

Le chiffre des épargnes annuelles témoigne de la prospérité générale.

L'autorité paternelle et l'union dans la famille y ont refleuri sous le souffle chrétien.

Plusieurs brochures ont déjà parlé de tout cela.[2] Il m'a semblé qu'un résumé court, facile à lire, serait bien accueilli. C'est la tâche que je me suis proposée en donnant ce petit fascicule au public.

Puisse-t-il servir à propager des méthodes qui ont fait leurs preuves, et qui transformeraient l'industrie contemporaine, si elles

1. L'Ecole Sociale Populaire se doit de remercier ici M. Dombray-Schmitt, qui lui a permis de publier, à titre gracieux, son intéressante étude sur le Val-des-Bois.

2. L'Ecole Sociale Populaire offre en vente deux de ces brochures, publiées par l'Action Populaire de Reims, et qui sont de nature à compléter le travail de M. Dombray-Schmitt. Ces brochures se vendent six sous chacune, port en sus.

étaient appliquées.

DOMBRAY-SCHMITT,
*Directeur du “Travailleur Libre” (11e année),*
*Fondateur et Conférencier du Syndicat professionnel*
*des Mineurs du Nord et du Pas-de-Calais.*

Douai, 17 février 1911.

# Le Val-des-Bois

## L'USINE

### *DONNÉES GÉNÉRALES*

La Maison Harmel Frères a été fondée en 1797 ; elle a donc actuellement cent treize ans d'existence. Ses premiers Etablissements ont été installés dans les Ardennes. Elle est venue se fixer, en 1840, au Val-des-Bois, à proximité de Reims.

L'Usine est située dans la vallée de la Suippe, centre industriel important, où sont agglomérés un grand nombre de Filatures et de Tissages.

Elle comprend la teinture, le filage de la laine cardée et de la laine peignée, le retordage et le fil nouveauté.

La vente des produits se fait en grande partie à l'Etranger ; c'est ce qui a amené, en 1892, la fondation d'une filature de laine peignée à Sabadell, en Espagne, pour conserver une clientèle qui ne pouvait plus être suivie à cause des droits de douane[3].

Les bâtiments industriels, en rez-de-chaussée, couvrent deux hectares et demi. Ils sont entourés d'espaces libres agréablement ombragés, au-delà desquels s'étendent, sur une superficie de 20 hectares, les habitations des patrons et les nombreuses maisons entourées de jardins où vivent les familles ouvrières et où s'exercent les industries

3. L'usine de Sabadell a pour directeur M. Jean Saucourt-Harmel ; la production annuelle est de 200.000 kilogr. ; la vente s'élève à près de 2 millions de francs.

et les petits commerces de détail nécessaires à un important centre industriel. Rien n'est plus agréable et plus hygiénique qu'un tel milieu.

## *VISITE*

Une grande demi-journée suffit à peine au visiteur pour se rendre compte sommairement des différents services de l'Usine.

### *1° Bureaux.*

La direction est organisée par le chef de la Maison, selon la méthode scientifique des Anglo-Saxons, qui consiste à obtenir le maximum de résultats avec le minimum d'efforts et de dépenses, dans le minimum de temps. Un classement clair et une documentation à jour permettent de conduire les affaires au lieu d'être conduits par elles.

La *correspondance* avec le système sténodactyle se fait dans la langue des pays avec lesquels on commerce : l'Allemagne, les pays scandinaves, l'Angleterre et l'Espagne.

*Achats et ventes.* — Les achats de laine se font en laines brutes, soit à Londres, soit par importation directe au moyen d'un Comptoir installé à Buenos-Ayres. Ils se font aussi en peignés.

Les ventes ont une égale importance en France et à l'Etranger ; elles se montent, en moyenne, à *cinq millions et demi* par année.

*Entreprises complémentaires.* — Filature de Sabadell. Maisons auxiliaires pour donner de l'élasticité à la production et ainsi éviter les chômages au Val.

*Services.* — Télégraphe. Téléphone. — Bibliothèque technique et sociale.

*Salle de Conseil* où se réunissent les ouvriers, à la sortie du soir, pour le gouvernement de leurs institutions.

*2° Forces motrices*

Deux groupes de machines à vapeur et une turbine. Ensemble : 750 chevaux. Les chaudières ont 1,450 mètres de chauffe. Les moteurs qui distribuent la force mesurent 1,124 mètres de longueur.

*L'éclairage électrique* se fait au moyen de dynamos développant une puissance de 180,340 watts ou 2,830 lampes de 16 bougies.

*3° Teinturerie mécanique*

avec les derniers appareils brevetés, français et étrangers. Production : 600,000 kilogrammes.

*4° Filature de laine cardée*

Renvideurs. Production : 200,000 kilogrammes.

*5° Filature de laine peignée*

Métiers renvideurs et continus. Production : 900,000 kilogrammes.

*6° Retordage*

avec assemblage ; le tout par des continus. Production : 250,000 kilogrammes.

*7° Fils nouveauté*

Fils complexes, produits par les moyens mécaniques les plus ingénieux pour arriver à des fils à taches, à boutons, à boucles, à effets intermittents avec une combinaison harmonique de fils de couleur. Ce genre a été inventé par M. Jules Harmel, qui a pris plusieurs brevets à ce sujet.

La production est très variable, parce qu'elle dépend exclusivement de la mode.

*8° Ateliers de réparation (avec machines-outils)*

Bureau de l'ingénieur pour les plans, pour l'étude des nouvelles machines : chaque année, un patron et l'ingénieur visitent les ateliers de construction de Mulhouse, d'Allemagne et d'Angleterre, pour se tenir au courant des perfectionnements les plus récents.

*9° Magasins*

De très vastes magasins sont établis dans les cours intérieures. C'est dans l'un d'eux qu'a lieu le principal banquet annuel du *Syndicat Agricole de la Champagne*, qui réunit huit à neuf cents convives.

*10° Brevets*

Divers brevets ont été pris, dus à l'initiative de : Jules Harmel, pour fils nouveauté ; Albert Harmel, pour teinture ; Félix Harmel, pour échardonnage mécanique des laines. Ce dernier brevet a amené une véritable transformation dans le peignage des laines chardonneuses.

## *PERSONNEL*

*Bon Père.* — Rien de plus touchant que cette appellation que les ouvriers ont décernée tout d'abord au fondateur de l'Usine, M. Jacques-Joseph Harmel, décédé en 1884 à l'âge de 89 ans. Son fils, Léon Harmel, a hérité de ce beau nom que lui a valu son dévouement à la cause ouvrière. Il est entré cette année dans sa 83e année, et le visiteur est touché de la gracieuse familiarité avec laquelle le traitent les petits enfants, et de l'affectueuse confiance que tous lui témoignent.

Les *contremaîtres* et les employés sont choisis, autant que possible, dans les familles des anciens ouvriers, qui ont ainsi en perspective une sérieuse ascension professionnelle.

L'autorité des contremaîtres est limitée. Ils ne peuvent ni embaucher ni renvoyer, et les amendes qu'ils infligent ne deviennent définitives qu'après *la signature d'un patron.*

Les remontrances paraissent préférables ; elles n'ont pas le côté odieux de la retenue sur le salaire. Aussi, la somme des amendes versées chaque année à la société de secours mutuels ne dépasse-t-elle guère vingt francs pour tout le personnel.

Le recours au patron est maintenu à tous sans distinction.

Pour avoir un pouvoir limité, les contremaîtres sont-ils moins obéis ? L'expérience a démontré le contraire. Ils obtiennent plus facilement la soumission de la volonté, leur autorité n'étant plus tenue en échec par les accusations d'arbitraire et les irritations qui s'ensuivent.

La *population* compte 254 familles, soit mille à onze cents personnes, dont environ moitié est occupée à l'usine. Les familles nombreuses sont communes : quarante-cinq ont de 4 à 6 enfants, douze de 7 à 9, et trois 10 et 11.

Les *cités ouvrières* sont vastes, bien aérées, entourées de jardins. Le prix du loyer est très modique.

## *MÉTHODE ADOPTÉE*

En étudiant les aspirations de leurs ouvriers, les patrons se sont vite aperçus de l'impuissance du patronage. L'expérience leur a démontré que cette action n'atteint que la surface, ne va pas au fond des âmes, et, par conséquent, ne détermine pas les volontés. Ils ont compris que l'action du *semblable sur le semblable* a seule une puissance décisive, parce qu'elle seule répond aux aspirations légitimes vers la conquête de la dignité personnelle et de la liberté.

Ils se sont donc mis courageusement à l'oeuvre, poursuivant l'application de la doctrine démocratique : "*Le Bien de l'ouvrier par l'ouvrier et avec lui, jamais sans lui ; à plus forte raison, jamais malgré lui.*"

Cette méthode est plus longue, elle exige plus de patience et nécessite une solide éducation sociale, mais elle donne des résultats plus sérieux.

Les plus appréciables de tous ont été la création, en 1885, du "*Conseil d'Usine*" et la substitution, en 1903, du "*Syndicat ouvrier*" au syndicat mixte.

L'expérience a démontré que plus on exalte loyalement et d'une façon désintéressée la dignité du travailleur, mieux on sait mettre en regard de la notion du devoir celle du droit imprescriptible, plus on gagne, et il est juste de dire : plus on mérite sa confiance.

La participation à la direction développe le sentiment de la responsabilité et le sens des réalités industrielles ; il en est résulté un esprit de concorde et de paix, fortifié chaque jour par l'affection mutuelle.

***

## L'Organisation Ouvrière

### *IMPORTANCE DES CONSEILS*

La *Corporation du Val-des-Bois* est formée : premièrement, de l'ensemble des associations ouvrières dirigées par le Conseil syndical ; secondement, du groupe patronal. Ces deux autorités s'entendent sur les conditions du travail et sur les questions qui les intéressent.

Nous résumerons sa multiple organisation : professionnelle, sociale et économique.

La vie de la Corporation dépend de l'activité des Conseils qui gouvernent les associations.

Les *Echos du Val-des-Bois* (organe mensuel de la corporation) donnent la liste des conseils du mois suivant.

Le lecteur peut constater qu'il y en a au moins un par jour. C'est grâce à cette multiplicité de conseils dont la Chambre syndicale est chargée de maintenir la régularité, que se forment les élites, que se développe l'esprit de dévouement et de sacrifice, que coule à pleins

bords la vie sociale dans ce petit peuple tout pétillant d'initiative et d'activité.

## *ASSOCIATIONS FONDAMENTALES*

On a bien assez raconté toutes les détresses de l'ouvrier, en disant que Dieu lui a été enlevé. Du même coup, en effet, on lui a ravi sa dignité morale, les espérances de son coeur, le bonheur de son foyer et la meilleure source de prospérité temporelle.

C'est à cette misère suprême, tout d'abord, que M. Léon Harmel a essayé de remédier, en créant les associations dites fondamentales, qui ont pour but d'organiser l'*apostolat du semblable sur le semblable*. Ici, comme sur tous les autres terrains, rien n'a été improvisé. Tout a été fait avec le temps, par persuasion, avec patience. Il a fallu onze années (1861-1872) pour atteindre la famille à tous ses échelons.

*Associations*. — On a pensé qu'on ne pouvait commencer trop tôt à former les enfants à l'esprit d'initiative et à la pratique du dévouement. C'est pourquoi une association du premier âge groupe les enfants de 7 à 13 ans : les écoliers, sous le patronage de saint Louis de Gonzague ; les écolières, sous celui de sainte Philomène. Le second degré, pour les enfants de 13 à 16 ans, réunit les garçons dans le Petit Cercle, les filles sous le patronage des Saints-Anges. Ensuite, la Société de Jeunesse conduit les jeunes gens de 16 ans au mariage, pendant que la Congrégation de la Sainte-Vierge reçoit les jeunes filles au-dessus de 16 ans. Enfin viennent l'Association des Hommes et celle des Mères de Famille. Chacune de ces associations a son Conseil élu, ses réunions périodiques dans les locaux spéciaux, et ses fêtes solennelles. On y entre et on en sort librement.

Toute cette organisation a été faite avec le plus absolu respect de la *liberté*, qui se manifeste parfois par des contradictions pouvant se produire sans grand inconvénient, et ayant d'autre part l'avantage de rendre plus sérieuses les adhésions volontaires.

### *CHAPELLE*

Fondé en 1863, sous l'inspiration du Cardinal Gousset, un très modeste oratoire fut remplacé, en 1871, par la chapelle actuelle qui a reçu son agrandissement en 1895. Tout y est spécialement organisé pour l'enseignement populaire : catéchisme, conférence, instructions, retraites ; pour la vie des associations : messes spéciales, réceptions solennelles, etc. ; et pour la sanctification des foyers : honneurs rendus aux nouveaux époux, présentation des petits enfants, etc.

Le bien-être matériel et la moralité de la population ouvrière se sont vivement ressentis de sa vie et de ses habitudes chrétiennes. De nombreuses vocations sacerdotales et religieuses ont fleuri sur cette terre imprégnée de surnaturel[4].

⁂

## L'Organisation Professionnelle

### *1° Syndicat ouvrier.*

Le syndicat ouvrier a remplacé, en 1903, le syndicat mixte fondé en 1884. Il compte actuellement 727 membres. C'est de lui que procèdent les groupements professionnels, sociaux et économiques de la corporation, dont il est le centre. Il prête un concours actif aux institutions ; il en subventionne plusieurs. Sa caisse est alimentée par la cotisation de 0 fr. 25 par mois et par ménage (quel que soit le nombre des syndiqués dans chaque foyer), et par une contribution de l'usine.

La *Chambre syndicale*, composée de quinze syndics élus, a sa réunion plénière tous les mois et sa réunion de bureau chaque se-

4. Vingt-six prêtres ou religieux, trente religieuses. En outre, en ce moment, sept élèves au grand ou au petit séminaire.

maine. On s'y occupe de toutes les questions qui intéressent la corporation ; on encourage la marche en avant des institutions et la régularité des conseils.

La Chambre syndicale traite avec les patrons, qui lui reconnaissent le droit de représenter effectivement toute la population ouvrière.

La *Maison syndicale* comprend : une salle des Assemblées, avec théâtre, où 800 spectateurs assis peuvent trouver place ; une vaste salle du Syndicat au premier, avec six billards, une buvette et accessoires. A côté, une grande salle de conseil servant spécialement à la Société de Jeunesse. La Maison syndicale est gérée exclusivement par les syndics. Elle est entourée de cours et de jardins où se trouvent le square de la Musique, le local du Petit Cercle et celui de la Gymnastique.

*2° Conseil d'Usine.*

Le Conseil d'usine a pour but de donner aux ouvriers réelle participation dans le gouvernement de l'usine. Il est composé de simples ouvriers élus, représentant les diverses salles et les diverses professions. Il se réunit tous les quinze jours avec un patron, mais hors la présence de tout contremaître ou employé.

Ses attributions sont les suivantes :

a) *Accidents.* — Mesures préventives : avertissement avant la mise en marche des moteurs ; arrêt instantané en cas de danger ; précautions pour le nettoyage des moteurs, des machines, etc... ; toute une série de mesures empruntées aux usines de Mulhouse.

Après l'accident : constatation des causes, nomination d'un tuteur-conseil qui aide le blessé à avoir l'indemnité raisonnable. En cas d'incapacité temporaire, la société de secours ajoute son indemnité à celle de la compagnie d'assurances, ce qui donne le salaire presque complet pour les gains au-dessous de 4 francs.

b) *Hygiène dans l'Usine.* — Eau potable dans toutes les salles. — Aération aux cardes par des ventilateurs puissants ; dans les salles

des préparations et des fileurs, par des appareils amenant l'air du dehors. Pour la température, des appareils maintiennent, en hiver, une chaleur convenable, et, en été, un rafraîchissement salutaire.

c) *Apprentissage.* — Le Conseil d'usine a une sollicitude particulière pour l'apprentissage, qu'il considère comme très important.

Les *jeunes ouvriers,* pendant les deux premières années de leur travail à l'atelier, reçoivent, chaque quinzaine, une note du conseiller d'usine et une note du contremaître ; ces notes sont affichées dans la grande salle des fileurs. Des primes de 10 francs et de 5 francs sont données à la fin du trimestre, en assemblée générale, devant toute la population.

Chaque semestre, *des concours* sont organisés pour les apprentis. Ils durent un mois ; les notes sont données, deux fois par jour, par le conseiller ouvrier ou la conseillère, par le contremaître et par un délégué des patrons. Les notes du conseil ouvrier ont un coefficient de 10, contre 4 pour les autres. Les résultats sont affichés et servent à l'avancement. Des récompenses importantes sont accordées aux premiers.

*Apprentissage des futurs patrons.* — Les enfants de la famille patronale, après avoir fréquenté les écoles professionnelles, passent par la filière de l'apprentissage dans l'usine qu'ils doivent gouverner. Ils reçoivent successivement, après les épreuves réglementaires, leur diplôme d'ouvrier, signé par les conseillers, l'ouvrier instructeur et le contremaître ; et le diplôme de contremaître (ils doivent exercer seul le poste durant un mois), également signé par le Conseil ouvrier et par les contremaîtres appelés à contrôler le travail.

Il me semble que l'autorité du jeune patron gagne à cette éducation professionnelle au milieu des ouvriers qu'il doit commander. Ils reconnaîtront volontiers en lui un supérieur, dont l'instruction théorique a été complétée par la pratique manuelle. Le patron, d'autre part, ayant vécu pratiquement la vie professionnelle, gardera de son

apprentissage des connaissances précieuses et surtout le sentiment de la justice.

d) *Travail.* — Le Conseil étudie les moyens les plus propres à faciliter le travail, à augmenter la production, à rendre possible la perfection du fil.

e) *Salaire, tarifs.* — Aucun tarif n'est adopté, aucun salaire n'est fixé sans accord préalable entre les patrons et le Conseil d'usine. Le *contrat collectif* en résulte et fait la loi des parties.

Les salaires fixes sont combinés avec des *primes* sérieuses qui intéressent les ouvriers, les contremaîtres et les employés à la production, à la perfection des produits et à la vente. C'est une sorte de participation aux bénéfices sans aléa.

f) *Règlement général des Ateliers de MM. Harmel Frères.* — Le nouveau Règlement, élaboré et discuté entre les patrons et le Conseil d'usine représentant le Syndicat ouvrier, a été établi d'un commun accord entre les parties, qui s'engagent réciproquement à le respecter et à le faire exécuter. Il est appliqué depuis le mois de septembre 1909. Les principaux articles concernent : l'observation plus stricte de la séparation des sexes, la reconnaissance du Syndicat ouvrier comme partie contractante, l'interdiction aux contremaîtres d'avoir un débit ou un magasin, l'initiative ouvrière, le recours au patron.

L'article 18 est ainsi conçu :

*Tout désaccord sur le présent Règlement sera tranché par le Conseil d'usine.*

C'est, en somme, l'acceptation de l'arbitrage du Conseil d'usine.

g) *Réclamations.* — Tout ouvrier a le droit de faire ses réclamations au patron, soit directement, soit par l'organe d'un membre du Conseil d'usine.

*3° Conseil d'atelier.*

Ce Conseil, composé d'ouvrières nommées par leurs compagnes, a les mêmes attributions que le Conseil d'usine : il s'occupe spécialement des ouvrières.

*4° Salaire de la famille.*

Le gain de ceux qui habitent le même foyer est détaillé sur un billet de paye, totalisé et remis au chef de la famille ou à son délégué. Cette mesure a l'avantage de maintenir la subordination des enfants, tout en permettant à chacun de se rendre compte de son gain. Elle facilite les économies, rendues difficiles par l'émiettement des salaires et les prélèvements habituels sur chacun d'eux. La paye se fait le jeudi matin, jour du marché.

*5° Initiative de l'ouvrier.*

Elle est sollicitée pour deux objets : le perfectionnement de l'outillage et la rectification des défectuosités.

Si l'ouvrier découvre quelque moyen de faciliter le travail ou de rendre le produit plus parfait, les patrons font volontiers les frais d'un essai, sous le contrôle du Conseil d'usine. Si l'amélioration est reconnue bonne et pratique, une gratification est donnée à l'inventeur, proportionnelle à la valeur de l'invention.

L'ouvrier est également prié de signaler les défectuosités qu'il constate dans le fonctionnement de son métier. S'il n'est pas fait droit à son observation, le conseiller d'usine le rappelle à la séance de quinzaine.

*6° Conseil de perfectionnement.*

Le Conseil de perfectionnement, composé des ouvriers les plus habiles, étudie, avec les patrons, la meilleure marche à donner aux machines. Ce Conseil se tient tous les mois.

*7° Commission technique.*

La Commission technique réunit, tous les quinze jours, les principaux chefs de service avec les patrons.

Cette triple action (5°, 6°, 7°) concertée donne une grande activité à la vie industrielle, tenue ainsi constamment en haleine, en même temps qu'elle développe, du haut en bas de l'échelle sociale, le sens des responsabilités.

*8° Pension de famille.*

Cette pension, au prix très modique de 1 franc par jour, reçoit les jeunes filles au-dessus de 14 ans qui lui sont confiées par les parents ou les tuteurs. Les pensionnaires font, à tour de rôle, la cuisine, le lessivage et le raccommodage.

*9° Caisse de famille basée sur un minimum par tête.*

La famille nombreuse est une source de richesses quand les enfants travaillent ; mais, pour arriver jusque-là, que de privations pour les parents, souvent obligés de faire des dettes qui pèsent longtemps sur l'existence !

C'est pour parer à cette misère que la Caisse de famille a été établie depuis 1891.

Le minimum fixé (8 fr. 40 par quinzaine et par tête) n'est pas élevé, mais il faut considérer les avantages de la campagne, le prix modeste des loyers, le rapport des jardins et les secours privés. C'est une aide véritable, surtout pour les veuves chargées d'enfants.

Exemple : récemment mourait un fileur laissant sa femme avec sept enfants, dont un seul, encore jeune, gagnait 2 francs par jour. La famille, composée de huit personnes, avait droit à 66 fr. 20 par quinzaine ; elle reçoit donc 42 fr. 20 en supplément à chaque paye (soit : 66 fr. 20 — 24 fr.).

La méthode démocratique est appliquée dans la fixation et la distribution de cette bonification, qui sont abandonnées complètement au Conseil ouvrier, sans aucune intervention patronale.

Le relevé des vingt dernières années accuse une dépense annuelle moyenne de 1,800 francs fournis exclusivement par la caisse patronale. Le sacrifice paraît léger en comparaison du grand service rendu.

*10° Société des Vétérans.*

Cette société est composée des ouvriers ayant plus de 25 ans de services. Elle compte actuellement 70 membres, dont 27 ont de 40 à 68 ans de services ; 35 sont décorés de la médaille ministérielle.

*11° Travail des Anciens. — Retraite.*

Des travaux faciles, et en rapport avec leurs connaissances techniques, sont réservés aux anciens ouvriers, pour leur permettre de conserver un salaire aussi longtemps que possible.

Quand ils ne peuvent plus travailler, une retraite de 300 francs leur est accordée sur la présentation du Conseil des Vétérans. Le montant en est versé par les patrons, sans aucun concours des ouvriers.

*12° Lutte contre le chômage.*

Lors de ma visite au Val-des-Bois, j'ai demandé aux patrons s'ils avaient organisé quelque chose pour obvier aux conséquences du chômage. Il m'a été répondu ceci :

"Notre principal objectif, au point de vue industriel, celui qui domine toutes nos préoccupations, c'est d'éviter le chômage. Dans ce but, nous avons fondé des entreprises auxiliaires pour venir en aide aux jours difficiles. Mais si, malgré tout, il y a parfois des chômages partiels, on crée des travaux complémentaires pour occuper les chômeurs."

⁂

# L'Organisation Sociale

*1° Société de Secours Mutuels.*

Une société de secours mutuels, spéciale pour le personnel de l'usine, a été fondée le 21 janvier 1846. Elle groupe actuellement 1038 participants. Son administration est confiée à des conseillers élus par leurs camarades.

Elle est familiale depuis son origine, c'est-à-dire qu'elle a toujours admis les enfants, trop jeunes pour travailler, les femmes mariées et les vieillards. Les vieux parents, même ceux qui n'ont jamais travaillé à l'usine, sont admis pour une minime cotisation et sans condition d'âge ni de santé, à profiter des soins du médecin, des médicaments et de la gratuité de la sépulture.

*Son intervention pour les écoles.* — Les écoles de l'usine sont aux frais des patrons, mais les fournitures scolaires sont à la charge de la Société de secours mutuels. A ce titre, le Conseil s'occupe des écoles, assiste aux examens de fin d'année, surveille la régularité des présences et, au besoin, fait comparaître les parents qui montrent de l'insouciance pour l'instruction de leurs enfants.

*Bains-douches. Hygiène.* — En outre, le Conseil s'occupe des mesures préventives contre la maladie. C'est à son initiative que sont dus l'établissement des *bains-douches,* les visites à domicile des malades par *une infirmière* et par deux au besoin, les *consultations quotidiennes* du médecin dans les locaux de l'usine, les *conférences sur l'Hygiène* données chaque année à la population ; la pratique de la culture physique dans les écoles.

*Union et Fédération.* — La Société de secours mutuels du Val-des-Bois fait partie de l'Union départementale et de la Fédération de l'Est. Son Conseil envoie des délégués aux réunions générales qui se tiennent chaque année.

*2° Ecoles.*

Les écoles de l'usine comptent ensemble 205 enfants, savoir : 62 dans l'école maternelle, 65 dans les classes de garçons, 78 dans les classes de filles ; pour ces dernières, la couture et l'enseignement ménager ont une place importante. Dans toutes, on enseigne la musique vocale et on fait chaque jour les exercices propres à développer la force physique (respiration et gymnastique suédoise).

Chaque année, des certificats d'étude sont obtenus. M. Léon Harmel donne lui-même les notes hebdomadaires aux garçons. Les patronnes s'occupent avec sollicitude de l'école maternelle et des écoles de filles.

En outre, jusqu'à l'âge de seize ans, les jeunes ouvriers et les jeunes ouvrières ont une classe obligatoire par semaine, pendant le travail.

Enfin, des *cours du soir*, facultatifs, sont donnés deux fois par semaine.

*3° Bibliothèque Syndicale.*

Elle est établie à côté de l'école de garçons : elle renferme plus de mille volumes, plus un abonnement à une bibliothèque roulante importante qui permet de renouveler constamment les livres.

254 lecteurs ou lectrices ont lu 1.125 volumes en une année.

*4° "Echos du Val-des-Bois."*

Une revue périodique très intéressante, de 16 à 32 pages, intitulée : *Echos du Val-des-Bois*, organe de la corporation, est distribuée gratuitement, chaque mois, aux familles ouvrières. Elle donne le compte-rendu de la vie sociale et de la vie familiale du Val. Les ouvriers y lisent avec un vif intérêt tout ce qui concerne leurs enfants et les événements de leur vie.

*5° Cercle d'Etudes.*

Pour ceux qui désirent s'instruire des questions courantes et des projets de loi concernant les intérêts ouvriers.

*6° Voyage d'Etude.*

Chaque année, des excursions de quelques jours à l'étranger sont organisées sous la conduite de guides expérimentés, afin de compléter l'éducation des jeunes gens.

*7° Assemblées Générales.*

Bi-mensuelle, organisées et présidées par le Conseil ouvrier de l'Association, dont on doit présenter les rapports et où les ouvriers prennent la parole.

Dans ma visite au Val-des-Bois, j'ai observé que ces grandes réunions syndicales, tout en développant les principes collectifs, mettent en relief les personnalités et leur donnent occasion de s'affirmer et de grandir.

*8° Sociétés Artistiques et Sportives.*

*a*) Une fanfare, fondée en 1847, et dont le personnel a été bien des fois renouvelé depuis, est composée actuellement de 44 exécutants, la plupart jeunes, plus 15 élèves.

Les membres honoraires, au nombre de 53, encouragent la société par leurs cotisations et par leur présence aux sorties. La fanfare donne, aux fêtes du Val-des-Bois, de l'éclat et de l'entrain. Elle prend part chaque année, avec succès, à un ou plusieurs concours.

*b*) La *gymnastique*, qui porte fièrement le nom de *Jeune Garde Républicaine du Val-des-Bois*, compte 45 membres, dont 25 pupilles. Elle se fait applaudir, dans les concours, par l'habileté et la souplesse de ses mouvements.

*c*) La *chorale* des jeunes gens (30 chanteurs) a des allures plus modestes : elle se contente de se faire entendre à la chapelle et dans les soirées d'hiver.

*d*) La *chorale des jeunes filles*, composée de 45 membres, ajoute un grand charme aux offices de la chapelle.

*e*) *Dramatiques.* — Deux sociétés, une de jeunes gens et une de jeunes filles, donnent alternativement des représentations durant l'hiver. Tous les deux ans, le drame de la Passion est successivement représenté au Val, dans plusieurs villages voisins, et quelquefois même à Reims.

*f*) La *société de tir* a son stand, ses exercices, ses concours et ses prix.

*g*) L'*oeuvre de préparation militaire* a facilité à plusieurs de ses élèves l'obtention des galons de sous-officiers et pour l'un d'eux, dernièrement, l'épaulette d'officier de réserve.

### *9° Société de Tempérance.*

La Société de Tempérance de Reims a sa section au Val-des-Bois, laquelle groupe une élite zélée et intrépide.

### *10° Fêtes.*

Une heureuse coïncidence m'a permis d'assister à la fête des Vétérans. La grand'Messe solennelle m'a laissé une impression profonde. Le banquet réunissait 150 personnes. Il a été suivi d'un concert de la Fanfare, agrémenté d'exercices de gymnastique. J'ai appris qu'une des principales préoccupations de la corporation est de maintenir la joie dans les familles par des fêtes espacées tout le long de l'année.

Les différentes sociétés donnent successivement leur appoint ; leurs succès sont célébrés et leurs progrès admirés par une population doublement sympathique, puisqu'elle applaudit ses propres enfants.

De temps en temps, des conférenciers du dehors se font entendre. Chaque année, un grand *concert* est organisé par la Fanfare, avec le

concours d'artistes étrangers.

⁂

## L'Organisation Economique

*1° Coopérative.*

La Société coopérative a ses statuts, son Conseil et son administration. Aux termes des articles 10e et 17e, nul ne peut être actionnaire ou coopérateur, s'il ne fait partie du *Syndicat du Val-des-Bois*.

Pendant les trente dernières années, le chiffre d'affaires s'est élevé à 2.004.326 francs, qui ont donné un bénéfice total de 156.102,55. Les actionnaires touchent 1-20e et les coopérateurs 19-20es. En outre, en cas de maladie du chef de famille, la société lui délivre gratuitement, pendant douze semaines, le tiers de la consommation habituelle. La ristourne est versée chaque semestre, sous le nom de *boni corporatif*, en espèces aux coopérateurs ayant dépassé l'âge de 50 ans, et à la Caisse d'économies au crédit de ceux qui n'ont pas atteint cet âge. (Voir l'article sur les Caisses d'économies).

La moyenne du boni des dix dernières années est de 4.322 francs.

Le Conseil d'administration se réunit tous les mois. Il prend les avis de la *Commission des coopérateurs*, composée des plus forts consommateurs. Il a comme auxiliaire la *Commission d'initiative* qui étudie les meilleures opérations à faire.

Les *Achats directs* sont une organisation d'achats et de ventes instantanés, sans écriture et sans risque de stock. Exemple : quand il y a une demande de 10.000 kilogrammes de houille, on fait venir un wagon, partagé le jour même de son arrivée et payé au livreur. On agit de même pour les légumes, la marée, les vêtements, etc. L'économie moyenne, réalisée par l'acheteur, est de 20 pour cent, soit 5.000 francs par an sur le chiffre d'achat moyen de 25.000 francs.

En ajoutant cette économie au boni corporatif, on trouve plus de neuf mille francs par an de bénéfice.

*2° Epargne.*

Persuadés que l'aisance d'une population se mesure à ses épargnes, les patrons se sont attachés à les faciliter le plus possible. Trois caisses sont établies dans ce but, elles donnent toutes trois un intérêt de 4 pour cent l'an.

*a*) La *Caisse d'Economie générale*, dont les dépôts sont employés chaque année, selon la volonté des déposants, à l'achat de maisons ou de terres, le plus souvent de valeurs à lots. De ce chef, 177 familles possèdent chacune un capital plus ou moins considérable, mais dont il est impossible de fixer le montant, puisque les placements sont faits en dehors de l'usine.

*b*) La *Caisse du Boni corporatif*. Les versements à cette Caisse sont opérés directement par la Société Coopérative et représentent la ristourne revenant aux coopérateurs au-dessous de 50 ans. Ce capital est incessible et insaisissable ; il n'est remis aux intéressés que lorsqu'ils ont dépassé 50 ans ou lorsqu'ils quittent l'usine.

J'ai admiré ce moyen ingénieux d'assurer à toutes les familles une réserve précieuse. J'ai su que, de ce chef, plusieurs foyers mal administrés avaient une épargne appréciable se chiffrant parfois par plusieurs centaines de francs.

En cas de besoin urgent, on peut emprunter à la Coopérative sur son livret de boni, mais alors, l'avis favorable du Conseil ouvrier est nécessaire. L'avance est faite gracieusement.

Actuellement, 144 coopérateurs de moins de 50 ans ont ensemble 26.619 fr. 10, dont 5 plus de 1.000 francs et 10 de 500 à 900 francs.

*c*) *Economies scolaires*. — Cette Caisse reçoit les dépôts des enfants des écoles et des jeunes gens et jeunes filles au-dessous de 18 ans.

Pour les écoles, tous les ans des récompenses sont décernées publiquement aux écoliers et écolières qui ont fidèlement versé, chaque quinzaine, une somme quelconque, ne fut-ce que 5 centimes. Le rapport du 28 août 1910 accuse 75 déposants au-dessous de 13 ans, dont 22 n'ont pas 6 ans.

Actuellement, la Caisse scolaire possède 17.206 francs pour 207 livrets appartenant à 88 garçons et 119 filles.

*Résumé.* — Les dépôts faits à ces trois caisses se montent en moyenne, chaque année, à environ 80.000 francs, soit 13 pour cent du salaire total.

*3° Caisse de prêt d'honneur.*

Pour favoriser le paiement comptant, et pour éviter les dettes qui sont la ruine des familles, une Caisse de prêt sans intérêts est organisée ; elle est dirigée par le Conseil syndical.

*4° Comité des Jardins.*

Outre le jardin attenant à chaque logement, les ouvriers peuvent louer, à des prix très minimes, autant de terrain qu'ils en peuvent cultiver. Dans les familles nombreuses, on arrive ainsi à se procurer les légumes pour l'année. Un comité étudie les achats en commun de graines, engrais, etc. ; fait connaître les meilleures méthodes de culture et organise un concours pour stimuler l'application des procédés les plus favorables.

⁂

## Sociétés Diverses

*1° Conférence de Saint-Vincent de Paul*

fondée en 1877. Réunions Hebdomadaires.

*2° Conférence des Dames,*

patronnes et ouvrières, pour venir en aide aux jeunes mères.

*3° Compagnie des Pompiers.*

Nous avons admiré la discipline, la précision de mouvements de cette compagnie d'élite dotée de deux pompes très puissantes et d'un matériel excellent. 46 sociétaires.

*4° Croix-Rouge.*

Section d'ambulanciers disposant d'un matériel complet.

*5° Syndicat Agricole de la Champagne,*

fondé en 1894, sur l'initiative de M. Léon Harmel, président d'honneur. Président effectif, M. de Boham. Plusieurs réunions générales chaque année, au Val-des-Bois. 4.200 cultivateurs, répartis dans 388 communes. Les ouvriers du Val peuvent jouir des avantages économiques du Syndicat, moyennant la modeste cotisation de 1 fr. par an.

***

## DÉCLARATION DES PATRONS

MM. Harmel frères m'ont déclaré que leurs charges financières, en dehors des frais occasionnés par la chapelle et les écoles, se bornent à la Caisse de famille et à une contribution de même valeur à la corporation.

Ils m'ont affirmé, en outre, que le contact permanent et actif des ouvriers avec les patrons, par le mécanisme des institutions, loin d'avoir nui à leur autorité, n'a fait que l'affermir, en généralisant l'esprit de confiance et en réveillant les initiatives qui font, des ouvriers, de véritables collaborateurs.

⁂

# Conclusion

Ce court exposé suffira, nous l'espérons, pour faire comprendre le Val-des-Bois, avec son idéal et sa réalisation.

Il ne faudrait pas croire, cependant, qu'on s'y repose. Chacun y est à l'affût du progrès. Les délégués ouvriers prennent une part active aux réunions mutualistes et autres de la région ; l'un d'eux a assisté à la Semaine Sociale de Rouen (septembre 1910). Ils rendent compte de leur mission et exposent devant leurs camarades les idées nouvelles qu'ils ont puisées dans leurs voyages.

En outre, des ouvriers du dehors sont invités à apporter au Val la bonne parole, et c'est ainsi que, l'an dernier, le président et le secrétaire de notre syndicat des mineurs du Nord et du Pas-de-Calais y ont exposé, aux applaudissements de tous, notre oeuvre et ses résultats, spécialement nos cercles d'études.

Les patrons, eux aussi, ne croient pas avoir tout fait. Ils sont sans cesse à la recherche des meilleurs moyens de production et s'efforcent de maintenir la prospérité de la maison et la permanence du travail par l'intégration, c'est-à-dire par des participations qui assurent les achats et la vente.

M. Léon Harmel fils, qui n'a pas craint de dépenser un an et demi de sa jeunesse comme ouvrier et contremaître dans les usines de Bradford, a voulu passer récemment trois mois en Amérique, pour y étudier les nouvelles méthodes, qu'il a ensuite appliquées au Val.

L'éducation professionnelle des jeunes gens est complétée par des séjours prolongés en Allemagne et en Angleterre.

On se tient au courant du mouvement social par la lecture des revues les plus autorisées, mais surtout par la visite des centres les

plus importants du mouvement et par la fréquentation des docteurs et des praticiens de la question, qu'on a soin d'appeler au Val.

Puisse ce modeste travail apporter à la merveilleuse éclosion d'idées et d'oeuvres, dont le Val-des-Bois est le générateur, mon humble et cordiale contribution !

DOMBRAY-SCHMITT.

# TABLE DES MATIÈRES


| | Pages |
|---|---|
| AVANT-PROPOS | 3 |
| *L'USINE* | 5 |
| Données générales : origine de la maison, date de la fondation, aspect général, visite | 5 |
| Personnel | 7 |
| Méthode adoptée | 8 |
| *L'ORGANISATION OUVRIERE* | 10 |
| Importance des Conseils | 10 |
| Associations fondamentales | 10 |
| Chapelle | 11 |
| *L'ORGANISATION PROFESSIONNELLE* | 12 |
| 1° Syndicat ouvrier, chambre syndicale, maison syndicale | 12 |
| 2° Conseil d'usine : *a*) Accidents | 13 |
| *b*) Hygiène dans l'usine | 13 |
| *c*) Apprentissage. — Jeunes ouvriers. — Concours. — Apprentissage des futurs patrons | 13 |
| *d*) Travail. — Production. — Perfection | 14 |
| *e*) Salaire, tarif. — Contrat collectif. — Primes | 14 |
| *f*) Règlement général des ateliers. — Arbitrage du Conseil d'usine | 14 |
| *g*) Réclamation | 15 |
| 3° Conseil d'atelier | 15 |
| 4° Remise du salaire de la famille | 15 |
| 5° Initiative de l'ouvrier | 15 |
| 6° Conseil de perfectionnement | 16 |
| 7° Commission technique | 16 |

| | |
|---|---|
| 8° Pension de famille | 16 |
| 9° Caisse de famille. — Salaire minimum | 16 |
| 10° Société des Vétérans | 17 |
| 11° Travail des anciens. — Pensions | 17 |
| 12° Lutte contre le chômage | 17 |
| *L'ORGANISATION SOCIALE* | |
| 1° Société de secours mutuels | |
| Son intervention pour les écoles | 18 |
| Bains douches | 18 |
| Infirmière. — Consultations quotidiennes. — Conférences sur l'Hygiène | 19 |
| Culture physique | 19 |
| 2° Ecoles maternelles, garçons, filles. — Ecole d'adultes. — Cours du soir | 19 |
| 3° Bibliothèque syndicale | 19 |
| 4° Echos du Val-des-Bois | 20 |
| 5° Cercle d'étude | 20 |
| 6° Voyage d'étude | 20 |
| 7° Assemblées générales | 20 |
| 8° Sociétés artistiques et sportives | 20 |
| *a*) Fanfare | 21 |
| *b*) Gymnastique | 21 |
| *c*) Chorale de jeunes gens | 21 |
| *d*) Chorale de jeunes filles | 21 |
| *e*) Dramatiques | 21 |
| *f*) Société de Tir | 21 |
| *g*) Préparation militaire | 21 |
| 9° Société de tempérance | 21 |
| 10° Fêtes, concerts | 22 |
| *L'ORGANISATION ECONOMIQUE* | 22 |
| 1° Coopérative. — Boni corporatif | 22 |

| | |
|---|---|
| Achats directs | 23 |
| 2° Epargne : Caisse d'économie générale | 23 |
| Caisse du Boni corporatif | 24 |
| Economies scolaires | 24 |
| 3° Caisse de prêt d'honneur | 24 |
| 4° Comité des jardins | 25 |
| *SOCIETES DIVERSES* | 25 |
| 1° Conférence de Saint-Vincent de Paul | 25 |
| 2° Conférence des dames | 25 |
| 3° Compagnie de pompiers | 25 |
| 4° Croix-Rouge | 25 |
| 5° Syndicat agricole | 26 |
| Déclaration des patrons | 26 |
| CONCLUSION | 26 |